



**Saint-Basile-
le-Grand**

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement n° U-220-55

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-220-55 modifiant le règlement de zonage n° U-220 :

Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024, le projet du règlement n° U-220-55 Modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des usages spécifiquement permis dans la zone 126-C, ainsi que de modifier les dispositions relatives à l'entreposage extérieur de produits dans le but de les vendre.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 6 mai 2024, à 19 h 15, à la salle du Conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les dispositions de l'article 1 concernent l'ensemble du territoire de la Ville alors que celles de l'article 2 concernent la zone 126-C.

Ce projet de règlement et le plan de zonage peuvent être consultés aux Services juridiques et du greffe durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 29 avril 2024

Paul Rathé
Greffier et directeur par intérim
Services juridiques et du greffe

PUBLICATION : Le 29 avril 2024 / Babillard de l'Hôtel de Ville et sur le site Web de la Ville.